

## REPUBLICQUE FRANCAISE

## =====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE****L'an deux mille vingt trois, le sept juin à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 43
DATE DE LA CONVOCATION	01/06/2023
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	14/06/2023

**OBJET :****SCOT de l'Aire gapençaise - répartition du foncier économique de la Communauté d'Agglomération****Étaient présents :**

Mme Nicole MAGALLON , M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Christian MULLER , M. Rémi COSTORIER , M. Claude NEBON , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , Mme Annie LEDIEU , Mme Claudie JOUBERT , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , Mme Pimprenelle BUTZBACH , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVIER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

M. Roger GRIMAUD procuration à Mme Carole LAMBOGLIA, M. Bernard LONG procuration à Mme Mélodie GAILLARD, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Annie LEDIEU, M. Daniel BOREL procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, Mme Marie-Christine LAZARO procuration à M. Serge AYACHE, Mme Laurence ALLIX procuration à Mme Claudie JOUBERT, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Christian HUBAUD, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, M. Eric GARCIN procuration à Mme Isabelle DAVID

**Absent(s) :**

M. Rémy ODDOU, M. Michel GAY-PARA, M. Thierry PLETAN, M. Christian PAPUT, M. Benjamin CORTESE, M. Daniel GALLAND, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Rolande LESBROS, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

A la demande du SCOT et par suite de la création de la Communauté d'Agglomération, il est nécessaire d'actualiser la répartition de la dotation de foncier économique alloué par le SCOT lors de son approbation en 2013. Cette répartition avait préalablement été effectuée par la CCTB en 2016 pour les communes de son territoire.

Cette dotation qui s'étale sur la période 2014-2032 pour une superficie totale de 65,5 ha, se répartissait de la manière suivante :

- 23 ha pour le secteur de l'ex-CCTB
- 42,5 ha pour le secteur de la commune de Gap.

Les deux territoires ayant fusionné pour former notre Communauté d'Agglomération, il convient aujourd'hui de mettre à jour la répartition à l'échelle de l'ensemble du territoire de la Communauté, en fonction des besoins aujourd'hui recensés sur chacune des communes membres.

Après discussion et concertation entre les maires, la nouvelle proposition de répartition du foncier économique alloué par le SCOT à la Communauté d'Agglomération est la suivante :

	Répartition initiale de l'enveloppe du SCOT en ha	Réallocation par commune	Répartition après réallocation
Chateaufieux	3,3	-0,72	2,58
Gap	42,5	-1	41,5
La Freissinouse	0	1,6	1,6
Lardier et Valença	0,76	0	0,76
La Saulce	4,27	1,12	5,39
Neffes	3,85	-1	2,85
Tallard	10,82	0	10,82
Total	65,5	0	65,5

A noter que cette répartition ne tient pas compte de la consommation de foncier économique déjà réalisée dans chacune des communes depuis 2014, consommation qui doit bien entendu, être retranchée de la superficie allouée à chacune des communes par la présente délibération, de même que comptabilisée et tenue à jour par chacune d'entre elles. Les communes ayant par ailleurs conservé, leur compétence en matière de droit du sol, il leur appartient de déterminer la localisation géographique de ces enveloppes au sein de leur document d'urbanisme.

Il est à noter enfin que la répartition proposée par la présente délibération ne préjuge aucunement des besoins qui seront exprimés par la Communauté

d'agglomération auprès du SCOT à l'occasion de son processus de révision actuellement en cours.

**Décision :**

Il est proposé, sur l'avis favorable de la Commission Développement Economique, Finances et Ressources Humaines, réunie le 30 mai 2023 :

**Article Unique :** d'approuver la nouvelle répartition du foncier économique de 65,5 ha, alloué par le SCOT à la Communauté d'agglomération pour la période 2014-2032.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 52

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Rolande LESBROS

Transmis en Préfecture le : 14 JUIN 2023

Affiché ou publié le : 14 JUIN 2023